## Annexe 31

## Biens hautement prioritaires selon l'art. 14f

La présente annexe se réfère à la «List of common high priority items» établie par l'UE en collaboration avec les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni et comprend notamment des biens interdits qui sont utilisés dans les systèmes militaires russes ou qui sont essentiels au développement, à la fabrication ou à l'utilisation de ces systèmes.

Position tarifaire	Désignation
8471.50 00	Unités de traitement autres que celles des nºs 8471.41 ou 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unités de mémoire, unités
	d'entrée et unités de sortie
8471.80 00	Autres unités de machines automatiques de traitement de l'information (à l'exclusion des unités de traitement, unités d'entrée ou de sortie et unités de mémoire)
8482.10 00	Roulements à billes
8482.20 00	Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques
8482.30 00	Roulements à rouleaux en forme de tonneau
8482.50 00	Roulements à rouleaux cylindriques, y compris les assemblages de cages et de rouleaux
8486.10 00	Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes
8486.20 00	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou de circuits intégrés électroniques
8486.40 00	Machines et appareils visés à la note 11 C) du présent chapitre
8504.40 00	Convertisseurs électriques statiques
8517.62 00	Appareils pour la réception, la conversion et l'émission, la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage
8517.69 00	Autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil
	(tel qu'un réseau local ou étendu) – autres
8525.89 00	Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes – autres
8526.91 00	Appareils de radionavigation
8529.10 00	Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles
8529.90 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des nºs 8524 à 8528 – autres
8532.21 00	Autres condensateurs fixes – au tantale
8532.24 00	Autres condensateurs fixes – à diélectrique en céramique, multicouches
8534	Circuits imprimés
8536.69 00	Fiches et prises de courant pour une tension n'excédant pas 1 000 V
8536.90 00	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension n'excédant pas 1 000 V (à l'exclusion des
	fusibles et coupe-circuit à fusibles, disjoncteurs et autres appareils pour la protection des circuits électriques, relais et autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, douilles pour
	lampes, fiches et prises de courant) – autres appareils
8541.10 00	Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière (LED)
8541.21 00	Transistors, autres que les photo-transistors, à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W
8541.29 00	Autres transistors, autres que les photo-transistors
8541.30 00	Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles
8541.49 00	Autres dispositifs photosensibles à semi-conducteur (à l'exclusion des cellules photovoltaïques et des diodes émettrices de lumière)
8541.51 00	Autres dispositifs à semi-conducteur – Transducteurs à semi-conducteur
8541.59 00	Autres dispositifs à semi-conducteur – Autres
8541.60 00	Cristaux piézo-électriques montés
8542.31 00	Circuits intégrés électroniques – Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de
	synchronisation ou d'autres circuits
8542.32 00	Circuits intégrés électroniques – Mémoires
8542.33 00	Circuits intégrés électroniques – Amplificateurs
8542.39 00	Circuits intégrés électroniques – Autres
8543.20 00	Générateurs de signaux
8548	Parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre
8807.30 00	Autres parties d'avions, d'hélicoptères ou de véhicules aériens sans pilote
9013.10 00	Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI
9013.80 00	Autres dispositifs, appareils et instruments d'optique

9014.20 00	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)
9014.80 00	Autres instruments et appareils de navigation
9027.50 00	Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR) (autres que les spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes ainsi que les analyseurs de gaz ou de fumées)
9030.20 00	Oscilloscopes et oscillographes
9030.32 00	Multimètres, avec dispositif enregistreur
9030.39 00	Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance – autres, avec dispositif enregistreur
9030.82 00	Autres instruments et appareils – pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur (y compris les circuits intégrés)